



Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES  
VERBAL DES  
DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du mardi 11 août 2020,

\*\*\*\*\*

Délibération n° 32/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice : 34

Présents : 28

Votant : 31

Procurations : 3



**Objet : Renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

L'an deux mille vingt et le onze août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni en première lecture, sur convocation de son Président ABBALLAH Houssamoudine à Combani.

Étaient Présents :

M. ABDALLAH Houssamoudine, Président du SIDEVAM976

M. Saïdy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadir délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3CO

M. CHANRANI Daoudou, délégué suppléant 3CO

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3CO

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, délégué 3CO

Syndicat Intercommunal d'Élimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976  
SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné

• 02 69 62 07 84 - Fax • 02 69 62 53

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUR Madi Assani, délégué 3CO

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M. Mohamadi Colo SOILHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, délégué Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

M. Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des Communes du

Nord Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des Communes du Nord

Etaient absents :

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO

M. Chamssidine MOUSTOIFA, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSE, délégué Communauté des Communes du Nord

Procuration :

M. Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite Terre donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine.

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Syndicat Intercommunal "Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte 976

SIDEVAM 976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné réf. ☎ 02 69

62 07 84 - Fax ☎ 02 69 62 53



Mme. Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre donne procuration à M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

---

86 -

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-12 et suivant du CGCT et l'article L1413-1.;

Vu la délibération n<sup>o</sup> 11/SIDEVAM976/2020 du 02 août 2020 portant élection de Monsieur ABDALLAH Houssamoudine en tant que Président du SIDEVAM976 ;

Vu la délibération n<sup>o</sup> 26/SIDEVAM976/2020 du 11 août 2020 portant délégation de signature au Président du SIDEVAM976 ;

Vu la délibération n<sup>o</sup> 43/SIDEVAM976/2014 en date 6 septembre 2014 portant création de la CCSPL du SIDEVAM976 ;

Vu la délibération n<sup>o</sup> 05/SIDEVAM976/2018 relatif au renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 février 2018 ;

Vu le rapport 11<sup>o</sup> 08/2020 relatif au renouvellement des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant le renouvellement des membres du bureau du SIDEVAM976 ;

### Le Comité syndical

Le Président appelle à la prise en considération des précisions portées dans ce rapport dans le but de la maîtrise de cette commission ainsi que ses missions (art L1413-1 du CGCT) Il invite ensuite le Comité à renouveler les membres.

Les membres présents, après révision du rapport, à la demande du Président, après débat, approuvent son avis et décident à l'unanimité :

- De renouveler cette commission en désignant les membres comme suit :

Titulaires		Suppléants		
Nom/Prénom		Nom/Prénom	PREFECTURE DE MAYOTT	
M. ABDALLAH Houssamoudine	Président		REÇU LE 17	ACUT 2020

Syndicat Intercommunal "Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné réf. ☎ 02 69

62 07 84 - Fax ☎ 02 69 62 53

M.Attoumani BLACK ABDULLAH	Membres Titulaires	M. Wilda1-Habib ALI HADHURAMI	Membres Suppléants
Mme.Rifcati OMAR FOUNDI		M.Charafoudine MADI	
M. DJAFFOU Mouhamadi		Mme. SAINDOU COMBO Nadjati	
M. KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan		M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa	
Mme. Anrifia SAIDINA		M. Said M'KIDAR	

86-

- De réapprouver la détermination du nombre des représentant d'associations locales à 4 et de retenir les mêmes associations désignées sur la délibération n006/SIDEVAM976/2017

Nom de l'association	Représentants
FMAE	Le Président ou son représentant
Mayotte Nature Environnement	
Les Naturalistes	
Mayotte Ile Propre	

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 05/08/2020

Syndicat Intercommunal "Elimination et de Valorisation des Déchets de Mayotte976

SIDEVAM976 rue de l'école primaire 97650 Dzoumogné réf. ☎ 02 69

62 07 84 - Fax ☎ 02 69 62 53



Fait à Dzoumogné, le 12 août 2020

**Le Président du SIDEVAM 976,**

**M. ABDALLAH Houssamoudine**

